



Hermance, le 4 septembre 2022

CONCERNE : Convocation officielle Assemblée générale ordinaire annuelle du FC Coheran

Chers membres,

L'assemblée générale ordinaire annuelle du FC Coheran se tiendra le **mardi 4 octobre 2022 à 21h15** à la buvette du stade des Tattes.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée générale
2. Signature de la feuille de présence
3. Rapport du président
4. Rapport du Responsable Juniors
5. Rapport du Trésorier
6. Rapport des vérificateurs des comptes du FC Coheran pour la saison 2021-2022
7. Désignation des deux vérificateurs des comptes du FC Coheran pour la saison 2022-2023
8. Démission du comité
9. Election du président & du comité
10. Propositions individuelles & divers
11. Clôture de l'assemblée

Pour rappel, la présence lors de cette assemblée est obligatoire pour les membres de la 1ère équipe, Seniors +30 & +40.

Patrick Böhling

Président FC Coheran